



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-127504>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-127504**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Collecte de déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM), pour le compte de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**Description** : Grand Paris Grand Est, exerce depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place des 14 communes le composant, la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA). Grand Paris Grand Est ne disposant pas de la compétence traitement des déchets, adhère à deux syndicats : - Le SYCTOM, pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, sur les territoires des villes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble ; - Le SIETREM, pour l'exercice de l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) sur le territoire des villes de Gournay-sur-Marne et Montfermeil. Le présent marché s'exécutera sur le périmètre des 12 communes liées au SYCTOM. Situé dans le département de la Seine Saint Denis, le territoire sur lequel Grand Paris Grand Est exerce la compétence « Collecte » compte 369 567 habitants (INSEE 2023). Ce marché comprend les prestations suivantes : Collecte des déchets alimentaires ; Contrôle qualité des déchets collectés ; Transport et déchargement des déchets collectés vers un site de traitement désigné par le SYCTOM ; Suivi et le reporting des prestations (nouveaux points de collecte, remontées d'information, tonnages, facturation, réunion) ; Accompagnement au déploiement et à l'amélioration en continu (intervention en collaboration avec GPGE pour sensibiliser au tri des déchets alimentaires à la source et au respect des modalités de collecte). A titre indicatif, en 2023, le lot 1 représentait 42 PNM à collecter pour 222 tonnes de déchets ; le lot 2 représentait 53 PNM à collecter pour 281 tonnes de déchets.

**Identifiant de la procédure** : 9f631a1c-c00d-4cd4-91cc-559a72cdf854

**Avis précédent :** 01201d7b-6791-45de-ac21-87124fb222d1-01

**Identifiant interne :** M24-033

**Type de procédure :** Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure :** La consultation est passée en procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les offres variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées. Aucune offre variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est exigée. Il n'est pas prévu de visite. Les opérateurs économiques devront fournir à l'appui de leur offre : l'acte d'engagement dûment complété pour chaque lot auquel le soumissionnaire candidate ; l'annexe à l'acte d'engagement « Clause sociale » dûment complété pour chaque lot auquel le soumissionnaire candidate ; le bordereau des prix unitaires et forfaitaires dûment complété pour chaque lot auquel le soumissionnaire candidate ; le cadre de réponse technique pour chaque lot auquel le soumissionnaire candidate, selon le modèle joint dans le DCE ; l'annexe « Moyens humains et matériels » pour chaque lot auquel le soumissionnaire candidate, selon le modèle joint dans le DCE. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour tous les lots. Dans tous les cas, ils devront soumissionner à l'intégralité du ou des lots concernés. Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 90511000 Services de collecte des ordures

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande de services conformément aux dispositions de l'article L2125-1, 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il sera conclu avec un opérateur économique par lot. L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni remise en concurrence préalables selon les modalités prévues au CCAP. Le marché est conclu à prix unitaires tels qu'indiqués dans le Bordereau des prix unitaires et forfaitaires. Les prestations objet du marché public seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le BPUF. Le marché public est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000 euros HT par lot. Les prix sont révisibles selon les conditions définies dans le CCAP. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur. Le marché sera conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2025. Il pourra être reconduit tacitement deux fois par périodes d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause sociale obligatoire ainsi qu'une clause environnementale obligatoire. La clause environnementale porte sur l'âge et la motorisation des véhicules en condition normal et de réserve (un délai de six mois, à compter de la notification, est laissé au titulaire pour se conformer à cette clause). Le marché public n'est pas décomposé en phases. Le marché public n'est pas décomposé en tranches. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée dans le cadre du marché public.

**Base juridique :**

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Collecte des déchets alimentaires sur les communes de Gagny, Livry-Gargan, les Pavillons sous-bois, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Coubron et Vaujours

**Description** : Marché de collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur les communes de Gagny, Livry-Gargan, les Pavillons sous-bois, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Coubron et Vaujours

**Identifiant interne** : M24-033-L1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 90511000 Services de collecte des ordures

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Le prix est apprécié au regard du total estimatif indiqué dans le DQE masqué en euros HT. Ce DQE masqué n'est pas mis à la disposition des candidats ni mis en ligne dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Il est réalisé dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, sur la base du contenu du BPU remis dans les offres.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La qualité technique est appréciée au regard du cadre de réponse technique et de l'annexe relative aux moyens humains et matériels, sur la base des éléments suivants : - Modalités de réalisation des prestations - Moyens humains et matériels - Suivi / reporting des prestations et démarche d'amélioration continue

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Les considérations environnementales et sociales sont appréciées au regard du cadre de réponse technique et de l'annexe relative aux moyens humains et matériels.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Organisation qui signe le marché :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre** : Collecte des déchets alimentaires sur les communes de Noisy-le-Grand, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble

**Description** : Marché de collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur les communes de Noisy-le-Grand, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble

**Identifiant interne** : M24-033-L2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 90511000 Services de collecte des ordures

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Le prix est apprécié au regard du total estimatif indiqué dans le DQE masqué en euros HT. Ce DQE masqué n'est pas mis à la disposition des candidats ni mis en ligne dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Il est réalisé dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, sur la base du contenu du BPU remis dans les offres.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La qualité technique est appréciée au regard du cadre de réponse technique et de l'annexe relative aux moyens humains et matériels, sur la base des éléments suivants : - Modalités de réalisation des prestations - Moyens humains et matériels - Suivi / reporting des prestations et démarche d'amélioration continue

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Les considérations environnementales et sociales sont appréciées au regard du cadre de réponse technique et de l'annexe relative aux moyens humains et matériels

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du

marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Organisation qui signe le marché :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 3,200,000 Euro

**Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure :** 3,200,000 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** MOULINOT COMPOST & BIOGAZ

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** MOULINOT - Lot 1

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur du résultat :** 543,727.24 Euro

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24-033-L1

**Titre :** Collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est - Lot n°1 : « Collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur les communes de Gagny, Livry-Gargan, les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Coubron et Vaujours »

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 16/08/2024

**Date de conclusion du marché :** 08/11/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002**

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** MOULINOT COMPOST & BIOGAZ

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** MOULINOT - Lot 2

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur du résultat :** 582,128.28 Euro

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24-033-L2

**Titre :** Collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est - Lot n°2 : « Collecte des déchets alimentaires auprès de gros producteurs non ménagers (PNM) sur les communes de Noisy-le-Grand, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble »

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 16/10/2024

**Date de conclusion du marché :** 08/11/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

**Numéro d'enregistrement :** 200 058 790 00011

**Adresse postale :** 11 boulevard du Mont d'Est Immeuble Jupiter

**Ville :** Noisy-le-Grand

**Code postal :** 93160

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** commande-publique@grandparisgrandest.fr

**Téléphone :** 01 84 81 06 15

**Profil de l'acheteur :** [https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_recherche.do](https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do)

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

## Organisation qui signe le marché

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Montreuil

**Numéro d'enregistrement** : 130 006 869 00015

**Ville** : Montreuil

**Code postal** : 93558

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

**Téléphone** : 01 49 20 20 00

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : MOULINOT COMPOST & BIOGAZ

**Numéro d'enregistrement** : 798 298 899 00039

**Ville** : Stains

**Code postal** : 93240

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001, LOT-0002

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : a7ca4f79-9794-47a6-82dd-6882c944f9e4 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 08/11/2024 à 15:06

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 08/11/2024